UNIVERSITÉ CATHOLIQUE
DE LOUVAIN

faculté de médecine

1974-1975

PRESSES UNIVERSITAIRES DE LOUVAIN (UCL)

PROGRAMME DES COURS PAR ANNÉES D'ÉTUDES

EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES MÉDICALES

Arrêté royal du 18 août 1967

PREMIÈRE ÉPREUVE (MED 11)

MED	1120, 1130	Physique expérimentale (par séries) 2 parties	A. VANDER STRICHT et D. APERS
		Exercices	A. VANDER STRICHT et D. APERS
MED	1140	Chimie et répétitions de chimie (par séries)	L. GHOSEZ, M. PIRAUX et H. G. VIEHE
MED	1150	Biologie végétale (par séries), avec exercices pratiques	P. MOENS
MED	1160	Biologie animale (par séries), avec exercices pratiques	J. DEMAL et B. LATTEUR
ZOOL	1120	Visite aux collections de zoologie	J. DEMAL

DEUXIÈME ÉPREUVE (MED 12)

Les cours se donnent sur le site de Woluwé-St-Lambert (1200-Bruxelles)

MED	1110	Philosophie	J. LALOUP
ANAT	1120	Anatomie humaine I	A. DHEM
ANAT	1120	Travaux pratiques d'anatomie et dissection	A. DHEM
ANAT	1140	Anatomie humaine II	A. DHEM
ANAT	1140	Anatomie humaine II Démonstrations (par groupes)	A. DHEM
ANAT	1130	Cytologie et histologie générale	S. HAUMONT et P. BAUDHUIN
		Exercices pratiques	S. HAUMONT
FYSL	1110	Physiologie générale	X. AUBERT, G. MARÉCHAL, J. M. GILLIS et A. GODFRAIND-DE BECKER
		Exercices pratiques et démonstrations de physiologie générale	G. MARÉCHAL, J. M. GILLIS et A. GODFRAIND-DE BECKER

FYSL 1120 Physiologie humaine (1re partie)
A. CHARLIER, J. CRABBÉ et G. MARÉCHAL

BCHM 1110 Biochimie générale C. de DUVE, J. BERTHET et H. BEAUFAY

Exercices J. BERTHET et H. BEAUFAY

TROISIÈME ÉPREUVE (MED 13)

Les cours se donnent sur le site de Woluwé-St-Lambert (1200-Bruxelles)

MED 1170 Psychologie G. de MONTPELLIER

ANAT 1140 Anatomie humaine II et démonstrations (par groupes)
A. DHEM et Ph. EVRARD

ANAT 1160 Histologie spéciale S. HAUMONT

Exercices pratiques S. HAUMONT

BCHM 1120 Biochimie humaine, y compris l'immunochimie générale
C. de DUVE, H. G. HERS et J. HEREMANS

Exercices pratiques de biochimie (par séries)
H. G. HERS et H. BEAUFAY

FYSL 1130 Physiologie humaine (2e partie)

a) Neurophysiologie
M. MEULDERS et N. SCHEPENS-BOISACQ

b) Endocrinologie et reproduction
J. CRABBÉ et J. FÉRIN

Démonstrations et exercices pratiques
A. CHARLIER, J. CRABBÉ
M. MEULDERS et N. SCHEPENS-BOISACQ

ANAT 1110 Embryologie G. VANDEBROEK. Suppl. : J. PICARD

MCBL 1110 Microbiologie générale C. COCITO

PHAR 1110 Pharmacologie générale Th. GODFRAIND

Cours à option en candidature :

L'étudiant de la candidature en sciences médicales est tenu de suivre un cours à option au moins durant les trois candidatures et d'en présenter l'examen au plus tard avec la troisième épreuve. L'étudiant peut choisir les cours à option dans ceux qui sont désignés pour son année d'études ou pour une année d'études inférieure.

La liste des cours à option figure aux pages 40 à 43.

EXAMEN DE DOCTEUR (1)

Arrêté royal du 18 août 1967

PREMIÈRE ÉPREUVE (MED 21)

PREMIER QUADRIMESTRE

Début des cours : le lundi 16 septembre 1974 à 9 h.
Durée des cours : 14 semaines.
Fin des cours : le vendredi 20 décembre 1974.
Suspension des cours : du samedi 21 décembre au mercredi 8 janvier 1975.
Début des examens (première session) : le mercredi 8 janvier 1975.
Fin des examens : le lundi 27 janvier 1975.

A. *Pathologie générale :*

PATG 2111 Physiologie pathologique M. DE VISSCHER, C. BECKERS et C. van YPERSELE de STRIHOU

BCMM 2120 Biochimie pathologique J. SONNET

ANPG 2110 Anatomie pathologique générale
J. M. BRUCHER et P. MALDAGUE

PEDI 2130 Pédiatrie générale R. DE MEYER

INTR 2110 Séméiologie médicale J. ARCQ et H. MEUNIER

CHG 2110 Pathologie chirurgicale générale et séméiologie chirurgicale
Ch. DE MUYLDER et P. HENNEBERT

B. *Pathologie systématique intégrée*

PATI 2110 Système cardio-vasculaire Coord. F. LAVENNE

C. *Enseignement donné parallèlement à la pathologie générale et à la pathologie systématique intégrée :*

PSME 2110 Psychologie médicale Ch. MERTENS de WILMARS

MCBL 2111 Microbiologie, immunologie et prophylaxie des maladies infectieuses G. BRUYNOGHE, S. STADTSBAEDER et G. WAUTERS

PHAR 2110 Pharmacologie spéciale Th. GODFRAIND et C. HARVENGT

D. *Démonstrations cliniques :*

INTR 2120 Clinique propédeutique médicale
J. ARCQ et H. MEUNIER

(1) Tout étudiant de doctorat recevra dès la première épreuve un carnet de stages où seront consignées toutes les prestations cliniques qu'il aura effectuées au cours des quatre années de doctorat.

CHG 2140 Clinique et policlinique chirurgicales
Ch. DE MUYLDER

CMCH 2110 Cliniques médico-chirurgicales
Pathologie médicale F. LAVENNE, E. COCHE, C. DIVE, H. MEUNIER, J. L. MICHAUX, J. PRIGNOT et J. SONNET

E. *Exercices pratiques et stage :*

ANPS 2110 Anatomie pathologique, macroscopique et microscopique
F. MEERSSEMAN et P. MALDAGUE

BCMM 2120 Biochimie pathologique J. SONNET

RDGN 2140 Radiodiagnostic P. BODART

INTR 2120 Propédeutique médicale J. ARCQ, E. COCHE et J. DE PLAEN

INTR 2120 Électrocardiographie J. ARCQ

MCBL 2111 Microbiologie G. BRUYNOGHE, S. STADTSBAEDER et G. WAUTERS

TRSL 2110 Tours de salle E. COCHE et H. G. VAN DEN SCHRIECK

STAG 2110 Stage

Une semaine par an dans une formation médicale extérieure aux cliniques universitaires, pendant le 1er ou le 2e quadrimestre.

DEUXIÈME QUADRIMESTRE

Début des cours : le lundi 3 février 1975 à 9 h.
Durée des cours : 14 semaines.
Suspension des cours (vacances de Pâques) : du samedi 29 mars au samedi 12 avril 1975.
Fin des cours : le vendredi 23 mai 1975.
Début des examens (deuxième session) : le mardi 10 juin 1975.
Clôture de la deuxième session des examens : le lundi 7 juillet 1975.
Ouverture de la troisième session des examens : le mardi 2 septembre 1975.
Clôture de la troisième session des examens : le samedi 13 septembre 1975.
Ouverture de l'année académique 1975-1976 : le lundi 15 septembre 1975.

A. *Pathologie systématique intégrée*

PATI 2120 Système digestif Coord. P. J. KESTENS

PATI 2140 Maladies infectieuses Coord. J. SONNET

PATI 2130 Système respiratoire Coord. J. PRIGNOT

Ces matières comportent des notions de : séméiologie, physiologie et biochimie pathologiques, anatomie pathologique spéciale, radiodiagnostic, pathologie interne chez l'adulte, pathologie chirurgicale, pathologie infantile.

Sont chargés de cet enseignement : MM. C. BECKERS, P. BODART, L. BRASSEUR, Ch. CHALANT, A. CHARLIER, J. COSYNS, A. DE CONINCK, R. DE MEYER, Ch. DE MUYLDER, J. M. DETRY, M. DE VISSCHER, C. DIVE, J. HEREMANS, P. JAUMIN, P. KESTENS, R. KREMER, F. LAVENNE, P. MALDAGUE, P. MALVAUX, F. MEERSSEMAN, R. PONLOT, J. PRIGNOT, J. SONNET, H. G. VAN DEN SCHRIECK et A. VLIERS.

B. *Enseignement donné parallèlement à la pathologie systématique intégrée*

MCBL 2111 Microbiologie, immunologie et prophylaxie des maladies infectieuses G. BRUYNOGHE, S. STADTSBAEDER et G. WAUTERS

PHAR 2110 Pharmacologie spéciale
Th. GODFRAIND et C. HARVENGT.

C. *Démonstrations cliniques*

INTR 2120 Clinique propédeutique médicale
J. ARCQ et H. MEUNIER

CHG 2140 Clinique et policlinique chirurgicales
Ch. DE MUYLDER

CMCH 2110 Cliniques médico-chirurgicales
Pathologie médicale F. LAVENNE, C. DIVE E. COCHE, H. MEUNIER, J. L. MICHAUX, J. PRIGNOT et J. SONNET
Pathologie chirurgicale P. KESTENS G. ALEXANDRE, Ch. CHALANT et R. PONLOT
Pathologie infantile R. DE MEYER, P. MALVAUX et A. VLIERS

D. *Exercices pratiques et stage*

ANPS 2110 Anatomie pathologique, macroscopique et microscopique
F. MEERSSEMAN et P. MALDAGUE

RDGN 2140 Radiodiagnostic P. BODART

INTR 2120 Propédeutique médicale J. ARCQ, E. COCHE et J. DE PLAEN

MCBL 2111 Microbiologie G. BRUYNOGHE, S. STADTSBAEDER et G. WAUTERS

TESL 2110 Tours de salle E. COCHE et H. G. VAN DEN SCHRIECK

STAG 2110 Stage

Une semaine par an dans une formation médicale extérieure aux cliniques universitaires, pendant le 1er ou le 2e quadrimestre.

DEUXIÈME ÉPREUVE (MED 22)

PREMIER QUADRIMESTRE

Début des cours : le lundi 16 septembre 1974 à 9 h.
Durée des cours : 14 semaines.
Fin des cours : le samedi 21 décembre 1974
Suspension des cours : du lundi 23 décembre au mercredi 8 janvier 1975
Début des examens (première session) : le mercredi 8 janvier 1975
Fin des examens : le lundi 27 janvier 1975

A. *Pathologie systématique intégrée*

PATI 2160 Néphrologie et urologie — Coord. Ch. van YPERSELE de STRIHOU

PATI 2180 Hématologie — Coord. J. HEREMANS

OBST 2110 Pathologie de la grossesse — J. A. SCHOCKAERT, J. FERIN, C. LECART et K. THOMAS

OBST 2110 Physiopathologie de la grossesse — J. A. SCHOCKAERT, J. FERIN, C. LECART et K. THOMAS

RDTH 2130 Cancérologie — Coord. H. MAISIN

NEUR 2110 Théorie des maladies nerveuses — Coord. A. DEREYMAEKER

Ces matières comportent des notions de séméiologie, de physiologie et de biochimie pathologiques, d'anatomie pathologique spéciale, de radiodiagnostic, de pathologie interne de l'adulte, de pathologie chirurgicale et de pathologie infantile.

Sont chargés de cet enseignement : MM. C. BECKERS, P. BODART, J. BRENEZ, J. M. BRUCHER, J. DE COSTER, Ch. DE MUYLDER, A. DEREYMAEKER, M. DE VISSCHER, C. DECKERS, J. FERIN, P. HENNEBERT, J. HEREMANS, E. C. LATERRE, C. LECART, H. MAISIN, P. MALDAGUE, P. MALVAUX, R. MASURE, F. MEERSSEMAN, J. A. SCHOCKAERT, G. SOKAL, J. SONNET, G. STROOBANDT, K. THOMAS, C. van YPERSELE de STRIHOU et A. WAMBERSIE.

B. *Enseignement donné parallèlement à la pathologie systématique intégrée*

PHAR 2120 Pharmacologie spéciale — Th. GODFRAIND et C. HARVENGT

MEFY 2110 Médecine physique et réadaptation locomotrice — M. SOETE

C. *Démonstrations cliniques*

CMCH 2120 Cliniques médico-chirurgicales
Pathologie médicale — F. LAVENNE, J. ARCQ, C. BECKERS, E. COCHE, C. DIVE, H. MEUNIER, J. L. MICHAUX, J. PRIGNOT, G. SOKAL, J. SONNET et C. van YPERSELE de STRIHOU
Pathologie chirurgicale — P. KESTENS, G. ALEXANDRE, Ch. CHALANT et R. PONLOT
Pathologie infantile — R. DE MEYER, P. MALVAUX, A. VLIERS et G. CORNU

URO 2110 Clinique et policlinique urologiques — J. BRENEZ

RDTH 2140 Clinique de cancérologie — H. MAISIN

OBST 2120 Clinique obstétricale — J. A. SCHOCKAERT

D. *Exercices pratiques et stage*

ANPS 2140 Anatomie pathologique spéciale, macroscopique et microscopique — F. MEERSSEMAN et P. MALDAGUE

RDGN 2150 Radiodiagnostic — P. BODART

TRSL 2120 Tours de salle — E. COCHE et H. G. VAN DEN SCHRIECK

STAG 2120 Stage

Une semaine par an dans une formation médicale extérieure aux cliniques universitaires, pendant le 1er ou le 2e quadrimestre.

DEUXIÈME QUADRIMESTRE

Début des cours : le lundi 3 février 1975 à 9 h.
Durée des cours : 14 semaines
Suspension des cours (vacances de Pâques) : du samedi 29 mars au samedi 12 avril 1975.
Fin des cours : le vendredi 23 mai 1975
Ouverture de la deuxième session des examens : le mardi 10 juin 1975
Clôture de la deuxième session des examens : le lundi 7 juillet 1975
Ouverture de la troisième session des examens : le mardi 2 septembre 1975
Clôture de la troisième session des examens : le samedi 13 septembre 1975
Ouverture de l'année académique 1975-1976 : le lundi 15 septembre 1975

A. *Pathologie systématique intégrée*

PATI 2150 Système locomoteur — Coord. A. VINCENT

PATI 2170 Endocrinologie, maladies métaboliques et troubles de la nutrition — Coord. M. DE VISSCHER

OBST 2110 Gynécologie — J. A. SCHOCKAERT et J. FERIN

OBST 2110 Pathologie néonatale — R. DE MEYER

Ces matières comportent des notions de séméiologie, physiologie et biochimie pathologiques, anatomie pathologique spéciale, radiodiagnostic, pathologie interne de l'adulte, pathologie chirurgicale, pathologie infantile.

Sont chargés de cet enseignement : MM. C. BECKERS, P. BODART, J. M. BRUCHER, J. CRABBÉ, R. DE MEYER, J. FERIN, H. G. HERS, J. J. HOET, C. LECART, J. LEDERER, P. MALDAGUE, P. MALVAUX, F. MEERSSEMAN, C. NAGANT de DEUXCHAISNES, J. A. SCHOCKAERT et A. VINCENT.

B. *Enseignement donné parallèlement à la pathologie systématique intégrée*

PSYC 2120 Psychopathologie – psychiatrie — P. GUILMOT, J. P. LEGRAND et L. CASSIERS

MEFY 2110 Médecine physique et réadaptation locomotrice — M. SOETE

PHAR 2120 Pharmacologie spéciale, y compris la prescription médicale — Th. GODFRAIND et C. HARVENGT

C. *Démonstrations cliniques*

CMCH 2120 Cliniques médico-chirurgicales

Pathologie médicale — F. LAVENNE, J. ARCQ, C. BECKERS, E. COCHE, C. DIVE, H. MEUNIER, J. L. MICHAUX, C. NAGANT de DEUXCHAISNES, J. PRIGNOT, G. SOKAL, J. SONNET et C. van YPERSELE de STRIHOU

Pathologie chirurgicale — P. KESTENS, G. ALEXANDRE, Ch. CHALANT et R. PONLOT

Pathologie infantile — R. DE MEYER, P. MALVAUX, A. VLIERS et G. CORNU

NEUR 2120 Clinique des maladies nerveuses — A. DEREYMAEKER, J. DE COSTER et E. C. LATERRE

ORTO 2130 Clinique chirurgicale orthopédique — A. VINCENT

OBST 2120 Clinique obstétricale — J. A. SCHOCKAERT

D. *Exercices pratiques et stage*

ANPS 2140 Anatomie pathologique spéciale, macroscopique et microscopique — F. MEERSSEMAN et P. MALDAGUE

RDGN 2150 Radiodiagnostic — P. BODART

TRSL 2120 Tours de salle — E. COCHE et H. G. VAN DEN SCHRIECK

STAG 2120 Stage

Une semaine par an dans une formation médicale extérieure aux cliniques universitaires, pendant le 1er ou le 2e quadrimestre.

TROISIÈME ÉPREUVE (MED 23)

PREMIER QUADRIMESTRE

A) *Les étudiants du groupe A* du troisième doctorat suivent les cours théoriques du 16 septembre au 21 décembre 1974 et commencent leurs stages le 3 février 1975.

Début des cours : le lundi 16 septembre 1974 à 9 h

Durée des cours : 14 semaines

Fin des cours : le vendredi 20 décembre 1974

Suspension des cours (vacances de Noël et préparation des examens) : du 21 décembre 1974 au 8 janvier 1975

Début des examens (première session) : le mercredi 8 janvier 1975

Fin des examens : le lundi 27 janvier 1975

B) *Les étudiants du groupe B* du troisième doctorat commencent leurs stages en octobre 1974 et les interrompent en février 1975 pour suivre les cours théoriques.

Début des stages : le lundi 14 octobre 1974.

Fin des stages : le lundi 3 février 1975.

DEUXIÈME QUADRIMESTRE

A) *Les étudiants du groupe A* commencent leurs stages le lundi 3 février 1975 et les poursuivent jusqu'en juillet 1975.

B) *Les étudiants du groupe B* interrompent leurs stages en février 1975 pour suivre les cours théoriques de février à juillet 1975.

Début des cours : le lundi 3 février 1975 à 9 h.

Durée des cours : 14 semaines

Suspension des cours (vacances de Pâques) : du samedi 29 mars au samedi 12 avril 1975

Fin des cours : le vendredi 23 mai 1975

Début des examens (deuxième session) : le mardi 10 juin 1975.

Clôture de la deuxième session des examens : le lundi 7 juillet 1975

Ouverture de la troisième session des examens : le mardi 2 septembre 1975

Clôture de la troisième session des examens : le samedi 13 septembre 1975

Début de l'année académique 1975-1976 : le lundi 15 septembre 1975

A. *Sciences humaines*

MED 2130 Questions de sciences religieuses (*) R. TROISFONTAINES

MED 2140 Déontologie médicale et droit médical A. DEREYMAEKER

B. *Enseignement des spécialités*

ORL 2110 Oto-rhino-laryngologie, théorie et clinique J. VAN DEN EECKHAUT

OFTA 2110 Ophtalmologie, théorie et clinique J. MICHIELS

DERM 2110 Dermatologie, théorie et clinique A. BOURLOND

DENT 2110 Stomatologie R. DOUNIAU

MED 2150 Éléments de médecine légale F. MEERSSEMAN

MED 2240 Médecine sociale et hygiène de l'environnement Coord. : J. GILLET

CHG 2190 Urgences médico-chirurgicales, réanimation, soins infirmiers, petite chirurgie Ch. DE MUYLDER, Suppl. M. MERCHEZ

C. *Démonstrations cliniques*

OBST 2130 Clinique obstétricale J. A. SCHOCKAERT

OBST 2140 Clinique gynécologique J. A. SCHOCKAERT et J. FERIN

CMCH 2130 Cliniques médico-chirurgicales

Pathologie médicale F. LAVENNE, E. COCHE, J. J. HOET, H. MEUNIER, J. L. MICHAUX, C. NAGANT de DEUXCHAISNES, J. SONNET et Ch. van YPERSELE de STRIHOU

Pathologie chirurgicale P. KESTENS, G. ALEXANDRE, Ch. CHALANT et R. PONLOT

Pathologie infantile R. DE MEYER, P. MALVAUX, A. VLIERS et G. CORNU

D. *Exercices pratiques*

OBST 2130, 2140 Exercices obstétricaux et gynécologiques J. A. SCHOCKAERT et J. FERIN

OFTA 2110 Exercices ophtalmoscopiques J. MICHIELS

ORL 2110 Exercices oto-rhino-laryngologiques J. VAN DEN EECKHAUT

(*) Note sur les autres cours de sc. rel. à option (p. 43).

DERM 2110 Présentation de malades A. BOURLOND

ANAP 2110 Assistance aux autopsies F. MEERSSEMAN, J. M. BRUCHER et P. MALDAGUE

MED 2250 Séminaires de médecine générale

QUATRIÈME ÉPREUVE (MED 24)

Les étudiants des groupes A et B du troisième doctorat poursuivent des stages ininterrompus de 12 mois, de juillet 1974 à juillet 1975. Examens : en juillet 1976.

Au terme de l'art. 3 de l'Arrêté Royal du 18 août 1967, nul ne peut se présenter à la quatrième épreuve s'il ne justifie par certificats :

1. qu'il a fréquenté avec assiduité et succès pendant deux ans au moins, à partir de l'époque à laquelle il a obtenu le grade de candidat en sciences médicales, la clinique médicale (adultes et enfants), la clinique chirurgicale et la clinique obstétricale ;

2. qu'il a, en outre, fait un stage régulier de douze mois, comportant des prestations d'interne et effectué successivement au moins dans les services hospitaliers de médecine (adultes et enfants), chirurgie et obstétrique.

Les certificats de cliniques sont délivrés et signés par les professeurs de cliniques universitaires. Les certificats de stage sont délivrés et signés soit par les professeurs de cliniques universitaires, soit par les chefs de services hospitaliers agréés par l'Université.

Chaque étudiant doit présenter son carnet de stage lors de la quatrième épreuve.

Un règlement interne approuvé par le Conseil facultaire régit les dispositions pratiques des stages ; il sera remis aux intéressés au début du 3e doctorat.

Cours à option en doctorat :

L'étudiant de doctorat est tenu de suivre trois cours à option durant les quatre années de doctorat et de présenter l'examen sur deux d'entre eux au plus tard avec la deuxième épreuve ; l'examen sur le troisième cours à option peut être reporté jusqu'à la quatrième épreuve. Les étudiants qui ont le statut d'étudiant chercheur sont dispensés d'un cours à option par année où ils bénéficient de ce statut. Les étudiants chercheurs assimilés et les étudiants moniteurs bénéficient du même avantage. L'étudiant peut choisir les cours à option dans ceux qui sont désignés pour son année d'études ou pour une année d'études inférieure (y compris les cours à option de candidatures qui n'auraient pas été suivis).

Moyennant autorisation de la faculté, l'étudiant peut prendre comme cours à option un autre cours de la faculté de médecine, de la

licence en sciences familiales et sexologiques, ou de la licence en médecine du travail. L'autorisation doit être demandée par écrit au secrétariat de la faculté avant le 1er mai qui précède l'année académique pendant laquelle l'étudiant souhaite suivre le cours à option.

COURS A OPTION

Cours accessibles dès les candidatures

a) *A partir de la première épreuve* (MED 11)

MATH 1250 Éléments de mathématiques supérieures avec exercices
A. VANDER STRICHT

b) *A partir de la deuxième épreuve* (MED 12)

MATH 1260 Éléments de statistiques et exercices
A. VANDER STRICHT

BCMM 3120 Chimie analytique — P. OSINSKI
ANAT 2120 Compléments de cytologie — P. BAUDHUIN
ESP 3141 Épidémiologie — M. F. LECHAT
DENT 1121 Anatomie dentaire, avec travaux pratiques
J. VREVEN
DENT 1130 Histologie bucco-dentaire, avec travaux pratiques
S. HAUMONT

c) *A partir de la troisième épreuve* (MED 13)

ANAT 1150 Aspects anthropologiques de l'anatomie comparée
G. VANDEBROEK
INFM 2110 Éléments d'informatique médicale (première partie)
J. J. HAXHE
(Suppl. M. T. LEBOUTTE) et P. BAUDHUIN
MED 2210 Histoire de la médecine — F. SONDERVORST
BCMM 2110 Chimie hormonologique — R. DEVIS
GEMO 2110 Génétique moléculaire — C. COCITO
FYSL 2110 Compléments de physiologie — M. MEULDERS
BCHM 2120 Compléments de biochimie — C. de DUVE
FARM 3170 Pharmacologie expérimentale — Th. GODFRAIND
MED 2220 Application des mathématiques, y compris du calcul des probabilités, à la biologie (1re partie)
X. AUBERT

d) *Autres cours accessibles durant les doctorats*

a) *A partir de la première épreuve* (MED 21)

INFM 2110 Éléments d'informatique médicale (2e partie)
J. J. HAXHE
(Suppl. F. ROGER) et L. LAMBOTTE

CHG 2210 Chirurgie expérimentale — Ch. DE MUYLDER
BCMM 2130 Biochimie pathologique — H. G. HERS
Suppl. F. VAN HOOF
INTR 2250 Utilisation des radio-isotopes en biologie et en médecine
C. BECKERS et M. DE VISSCHER
MED 2180 Hygiène tropicale — J. GILLET
ESP 3210 Introduction à l'organisation hospitalière
J. J. HAXHE
PSP 2480 Psychiatrie infantile — P. J. FONTAINE
ANES 2110 Anesthésiologie — P. DE TEMMERMAN
NEUR 2160 Compléments d'électromyographie et d'électrodiagnostic
J. BERGMANS* et Ph KNOOPS*
PHAR 2130 Toxicologie médicale — R. LAUWERYS
et P. MAHIEU
CHG 2200 Chirurgie plastique — A. DE CONINCK
INTR 2210 Maladies de la nutrition et des glandes à sécrétion interne
C. BECKERS, J. CRABBÉ et J. J. HOET
MEFY 2130 Réhabilitation motrice — P. DE NAYER
INTR 2190 et 2200 Techniques hématologiques
G. SOKAL et R. MASURE
ANPG 2120 Neuropathologie — J. M. BRUCHER
RDGN 2120 Neuroradiologie — G. CORNELIS
CHGC 2110 Chirurgie cardiaque — Ch. CHALANT,
J. TREMOUROUX et Y. KESTENS-SERVAYE
MDTR 3201 Pathologie et clinique des maladies professionnelles
F. LAVENNE et R. LAUWERYS
PEDI 2120 Génétique médicale et tératologie
R. DE MEYER
PSYC 2130 Questions approfondies de psychopathologie
P. GUILMOT, J. P. LEGRAND et L. CASSIERS
PSYC 3191 Séminaire de psychologie, de psychologie médicale et de psychopathologie — G. de MONTPELLIER,
Ch. MERTENS de WILMARS,
P. GUILMOT et J. P. LEGRAND
INTR 2230 Compléments de maladies vasculaires
F. LAVENNE, Ch. CHALANT et A. CHARLIER
ESP 3280 Hygiène scolaire et hygiène de l'écolier
A. NOËL
MED 2190 Médecine des assurances — J. JAMAR
INTR 2220 Maladies de la nutrition et diététique
J. LEDERER
MED 2230 Application des mathématiques, y compris du calcul des probabilités, à la biologie (2e partie)
X. AUBERT

INTR 2320 Compléments de pathologie des hormones stéroïdes — R. DE HERTOGH

MDTR 3180 Évaluation d'incapacité de travail et invalidités — J. RENIER

ANPS 2120 Anatomie pathologique spéciale et bucco-dentaire, avec travaux pratiques — F. MEERSSEMAN

DENT 2170 Pathologie et thérapeutique dentaires : a) Pathologie et thérapeutique de la cavitation carieuse ; b) Matériaux et techniques d'obturation (1) — A. VERMEERSCH

DENT 2190 Orthodontie (1re partie : Développement et croissance de la face) — J. DAHAN

DENT 2181 Prothèse amovible complète — A. O. LEJEUNE

DENT 2182 Prothèse inamovible — A. O. LEJEUNE

DENT 2130 Chirurgie bucco-dentaire — P. LECHIEN

DENT 2242 Médecine dentaire préventive et hygiène — J. VREVEN

b) *A partir de la deuxième épreuve* (MED 22)

PSYC 2140 Introduction à la psychothérapie et à la médecine psychosomatique — P. JONCKHEERE

MCBL 3112 Compléments d'immunologie médicale — S. STADTSBAEDER

MCBL 3120 Compléments de virologie — A. PRINZIE et M. LAMY

PHAR 2150 Maladies pharmacothérapiques — C. HARVENGT

RDTH 2120 Compléments de cancérologie — H. MAISIN

PNEU 2110 Compléments de pneumologie — J. PRIGNOT

INTR 2310 Compléments d'immunologie et d'immunopathologie — J. HEREMANS

PEDI 2140 Cardiologie pédiatrique — A. VLIERS et M. TREMOUROUX-WATTIEZ

INTR 2260 Compléments de gastro-entérologie — C. DIVE

INTR 2290 Exploration fonctionnelle cardio-pulmonaire — F. LAVENNE et L. BRASSEUR

PSP 2470 Psychologie pathologique — R. VOLCHER

INTR 2280 Rhumatologie et affections métaboliques du squelette — Ch. NAGANT de DEUXCHAISNES

(1) Les parties a) et b) peuvent compter chacune séparément comme cours à option.

INTR 2270 Compléments de néphrologie — Ch. van YPERSELE de STRIHOU

NEUR 2140 Compléments de neurologie — A. DEREYMAEKER

PSYC 3192 Séminaire de psychopathologie-psychiatrie — P. GUILMOT, J. P. LEGRAND, Ch. MERTENS de WILMARS et L. CASSIERS

RDGN 2130 Compléments de technique radiologique — P. BODART

MEFY 2120 Compléments de médecine physique et de réadaptation — M. SOETE et N.

NEUR 2150 Neurochirurgie — G. STROOBANDT

OBST 2160 Compléments d'obstétrique et de gynécologie — J. FERIN

INTR 2180 Hématologie clinique — R. MASURE et G. SOKAL

SEX 2210 Principes et méthodes de consultation conjugale — G. RUCQUOY

SEX 2250 Régulation de la fécondité humaine : problèmes psychologiques — G. RUCQUOY

SEX 2490 Régulation de la fécondité — G. RUCQUOY

PEDI 2150 Problèmes spéciaux relatifs à l'arriération mentale — R. DE MEYER

RDTH 2150 Techniques radiothérapiques — A. WAMBERSIE

BCMM 3140 Enzymologie clinique — G. VAES

c) *A partir de la troisième épreuve* (MED 23)

ORL 2120 Compléments d'oto-rhino-laryngologie — J. VAN DEN EECKHAUT

ORL 2130 Phoniatrie et maladies professionnelles de la voix — J. VAN DEN EECKHAUT

DENT 2130 Compléments de stomatologie et de chirurgie maxillo-faciale — R. DOUNIAU et P. LECHIEN

DERM 2120 Compléments de dermatologie — A. BOURLOND

OFTA 2120 Compléments d'ophtalmologie — J. MICHIELS

INTR 2330 Cliniques de médecine interne — F. LAVENNE

N.B. Le cours consacré à l'interprétation de l'électrocardiogramme est assimilé aux cours à option accessibles à partir de la troisième épreuve (MED 23).

COURS DE QUESTIONS DE SCIENCES RELIGIEUSES

Au choix :

SUPE 2810 Les raisons de croire — A. GESCHÉ
SUPE 2820 Initiation aux évangiles — J. GIBLET
SUPE 2830 Questions spéciales de morale chrétienne — E. BONÉ
FILO 1240 Exposé scientifique de la religion : Partie générale — J. RAUWENS
FILO 1250 Exposé scientifique de la religion : partie spéciale — C. TROISFONTAINES
SUPE 2450 Philosophie de la religion — G. VAN RIET
CAT 2150 Synthèse du message chrétien : a) dogme — A. GESCHÉ
CAT 2160 Synthèse du message chrétien : b) morale — J. ÉTIENNE
PSP 2110 Psychologie religieuse — A. VERGOTE
SUPE 2790 Foi chrétienne et idéologies contemporaines — A. GUELLUY

LICENCE ET DOCTORAT EN SCIENCES MEDICALES

Examen de licencié en sciences médicales

A. *Pour les porteurs du diplôme de candidat en sciences médicales, poursuivant des études de médecine, ainsi que pour les porteurs du diplôme de médecin vétérinaire ou de licencié en science dentaire.*

PREMIÈRE ÉPREUVE (MED 31S)

1. *Cours théoriques :*

MATH 1250 Éléments de mathématiques supérieures et exercices (1) — A. VANDER STRICHT
MED 2220 Application des mathématiques, y compris du calcul des probabilités, à la biologie (1re partie) et travaux pratiques — X. AUBERT (1)

2. *Travail de recherche :*

Les récipiendaires sont tenus d'exécuter un travail de recherche original dans un laboratoire de la Faculté de Médecine.

(1) Les récipiendaires ayant subi l'examen sur cette matière en candidature en sciences médicales sont dispensés de ce cours.

DEUXIÈME ÉPREUVE (MED 32S)

Cette deuxième épreuve n'est accessible qu'aux porteurs du diplôme de docteur en médecine, de docteur en médecine vétérinaire, ou de licencié en science dentaire.

1. *Cours théoriques :*

Les récipiendaires sont tenus à suivre quatre heures /année de cours théoriques. Ces cours comporteront au moins deux matières de la liste ci-après ; les autres matières pourront être choisies parmi les cours donnés à la Faculté de Médecine ou à d'autres facultés.

Le choix des cours théoriques est déterminé pour chaque récipiendaire individuellement, sur proposition du promoteur dirigeant le mémoire de licence et par décision de la Commission pour les sciences médicales.

MED 2230 Application des mathématiques, y compris du calcul des probabilités, à la biologie (2e partie) (1) — X. AUBERT
BCHM 2110 Chimie et physique théoriques appliquées à la médecine — J. BERTHET
FYSL 2110 Compléments de physiologie (1) — M. MEULDERS
ANAT 2120 Compléments de cytologie (1) — P. BAUDHUIN
BCHM 2120 Compléments de biochimie (1) — C. de DUVE
CHG 2210 Chirurgie expérimentale (1) . — Ch. DE MUYLDER
BCMM 2130 Biochimie pathologique (1) — H. G. HERS Suppl. : F. VAN HOOF
FARM 3170 Pharmacologie expérimentale (1) — T. GODFRAIND
INTR 2250 Utilisation des radio-isotopes en biologie et en médecine — C. BECKERS et M. DE VISSCHER
GEMO 2110 Génétique moléculaire (1) — C. COCITO

2. *Travail de recherche :*

Poursuite du travail de recherche exigé pour la 1re licence en sciences médicales.

3. *Présentation d'un mémoire :*

Les récipiendaires doivent présenter un mémoire se rapportant à leur sujet de recherche.

NOTE

Il sera décerné un *certificat* aux récipiendaires qui ont satisfait à toutes les épreuves de la licence en sciences médicales, sans avoir présenté de mémoire (voir Doctorat en sciences médicales).

B. *Pour les porteurs du diplôme de licencié en sciences, de pharmacien, d'ingénieur civil, ou d'ingénieur agronome.*

(1) Les récipiendaires ayant subi l'examen sur cette matière en candidature en sciences médicales sont dispensés de ce cours.

La licence en sciences médicales comporte deux années d'étude.

1. *Cours théoriques :*

Le programme des cours théoriques est déterminé pour chaque récipiendaire individuellement, sur proposition du promoteur dirigeant le mémoire de licence et par décision de la Commission pour les sciences médicales. Les cours théoriques comprennent un total d'au moins 450 heures, à répartir sur les deux années. Le programme inclut obligatoirement deux cours de candidature en médecine.

2. *Travail de recherche :*

Les récipiendaires sont tenus d'exécuter un travail de recherche original dans un laboratoire de la Faculté de Médecine.

3. *Présentation d'un mémoire :*

Les récipiendaires doivent présenter un mémoire se rapportant à leur sujet de recherches.

NOTE

Il sera décerné un *certificat* aux récipiendaires qui ont satisfait à toutes les épreuves de la licence en sciences médicales sans avoir présenté de mémoire (voir Doctorat en sciences médicales).

Doctorat en sciences médicales (MED 39S)

L'épreuve du doctorat en sciences médicales comporte la présentation et la défense publique d'une dissertation relative à un travail de recherche original sur un sujet approuvé par la Commission pour les sciences médicales.

A. *Pour les porteurs du diplôme de licencié en sciences médicales*

Le doctorat est accessible aux licenciés en sciences médicales au plus tôt un an après l'obtention de ce diplôme. L'admission des candidats est déterminée par la Commission pour les sciences médicales, sur avis favorable d'un promoteur.

B. *Pour les porteurs du diplôme de docteur en médecine, de docteur en médecine vétérinaire, de licencié en science dentaire, de pharmacien, de licencié en sciences, d'ingénieur civil ou d'ingénieur agronome.*

Sur avis favorable d'un promoteur, la Commission pour les sciences médicales peut autoriser un récipiendaire à s'inscrire à l'épreuve de doctorat en sciences médicales, s'il est porteur du certificat attestant qu'il a satisfait aux épreuves de la licence en sciences médicales, à l'exception de la présentation du mémoire.

EXAMEN D'AGRÉGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MÉDECINE (MED 37)

Le règlement général de collation du grade est publié dans le fascicule des « Renseignements généraux » (p. 75).

RÈGLES PARTICULIÈRES À LA FACULTÉ DE MÉDECINE CONCERNANT L'AGRÉGATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

(Compléments au règlement général)

1. L'agrégation de l'enseignement supérieur consacre une sérieuse initiation à la recherche scientifique ; elle est l'expression d'une préoccupation scientifique continue ayant abouti à des résultats importants et originaux.

Dans la mesure du possible, les travaux faisant l'objet de la thèse se rapporteront à un même sujet. Ils auront été préalablement publiés, ou au moins acceptés pour publication, dans des journaux scientifiques de diffusion internationale au moment où le candidat introduit sa requête.

2. La requête introduite par le candidat conformément à l'art. 2 du règlement général est accompagnée des tirages à part des publications et des manuscrits acceptés pour publication. La note décrivant l'objet de la dissertation doit faire ressortir la contribution originale du candidat au sujet traité.

3. La requête introduite auprès de la faculté est examinée par un comité de lecture désigné par le Conseil de Faculté. Ce comité comprend le promoteur et trois à six membres du Conseil de Faculté ; si la chose paraît nécessaire, des personnes étrangères au Conseil de Faculté peuvent être sollicitées pour faire partie du comité de lecture. La valeur des publications du candidat, sa part dans les travaux publiés en collaboration, et le niveau scientifique des journaux dans lesquels ils ont paru, sont les éléments essentiels d'appréciation du comité de lecture. Le comité de lecture propose au Conseil de Faculté l'admissibilité ou la non-admissibilité du candidat. S'il n'est pas unanime sur la proposition ou si le Conseil de Faculté le demande, le comité de lecture fera un rapport détaillé au Conseil de Faculté ; ce rapport ne doit pas être écrit.

4. Le jury est constitué du comité de lecture auquel, s'il n'en faisait déjà partie, est adjoint un membre étranger. Le nom de celui-ci est proposé au Conseil de Faculté par le comité de lecture. Le jury entend le récipiendaire, soit qu'il convoque celui-ci à une de ses réunions, soit qu'il demande au candidat de rencontrer individuellement les membres du jury.

5. La dissertation imprimée consiste en une revue de la littérature à la lumière de laquelle les travaux originaux de l'auteur sont résumés et discutés. Sauf exception admise ou imposée par le jury, la dissertation ne doit pas excéder une cinquantaine de pages. Le jury autorise ou refuse l'impression de la dissertation. Le jury peut refuser une ou plusieurs des thèses annexes s'il estime que leur sujet n'est pas d'un intérêt suffisant ou s'il est trop voisin de la dissertation principale.

CERCLE D'ÉTUDES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

MED 3110 Société médicale N.

SÉMINAIRES

MED 3120 Séminaire de déontologie médicale
R. TROISFONTAINES et A. DEREYMAEKER

INTR 3200 Séminaire de médecine interne F. LAVENNE

CHG 3110 Séminaire de chirurgie

INTR 3210 Séminaire des maladies du thorax
A. LACQUET, J. ARCQ, Ch. DE MUYLDER, F. LAVENNE, A. GYSELEN et J. PRIGNOT

BCMM 3110 Séminaire de chimie hormonologique (1er et 3e vendredi, à partir de novembre) R. DEVIS

NEUR 3110 Séminaire de neurologie A. DEREYMAEKER

PSYC 3191 Séminaire de psychologie, psychologie médicale et de psychopathologie G. de MONTPELLIER
Ch. MERTENS de WILMARS, P. GUILMOT et J. P. LEGRAND

ENSEIGNEMENT POST-GRADUÉ

LICENCE EN MÉDECINE DU TRAVAIL (MDTR 28)

La licence en médecine du travail est accessible aux porteurs du diplôme de docteur en médecine, chirurgie et accouchements. Les études de médecine du travail peuvent toutefois coïncider avec la 4e année du doctorat en médecine. Les étudiants peuvent même demander l'autorisation à la faculté de suivre certains cours durant les 2e et 3e années du doctorat. Le diplôme final ne peut toutefois être délivré qu'après l'obtention du grade de docteur en médecine.

Débouchés

Les médecins du travail sont attachés à des services médicaux du travail, d'entreprises, soit à des services médicaux interentreprises. Ce diplôme est requis pour la désignation des médecins du travail.

Programme de cours (nouveau régime suite à l'A.R. du 5 mars 1970)

La licence en médecine du travail comporte une année de cours théoriques, un stage de 8 semaines au moins dans un service médical du travail dépendant d'un organisme public ou privé, ainsi que la rédaction d'un mémoire de fin d'études.

Les étudiants se renseignent au secrétariat du Département de médecine du Travail sur les modalités de stage et de mémoire (avenue Chapelle-aux-Champs, 4, 1200-Bruxelles. Tél. 02 /771.00.20, ext. 418.)

Les cours se donnent à l'École de Santé Publique. Ils sont répartis sur trois demi-journées maximum par semaine.

MDTR 2160 Visites d'entreprises L. BRASSEUR, J. BROUWERS, R. LAUWERYS et J. M. LACHAPELLE

MDTR 3120 Technologie du travail J. MALCHAIRE

MDTR 3140 Leçons d'Ophtalmologie J. MICHIELS

MDTR 3150 Leçons d'Oto-Rhino-Laryngologie
J. VAN DEN EECKHAUT

MDTR 3160 Physiologie du travail
P. DE NAYER et J. M. DETRY

MDTR 3180 Évaluation d'incapacité de travail et invalidités
J. RENIER

MDTR 3190 Hygiène du travail L. BRASSEUR et J. BROUWERS

MDTR 3201 Pathologie et clinique des maladies professionnelles
F. LAVENNE et R. LAUWERYS

MDTR 2302 Exercices pratiques de pathologie du travail
L. BRASSEUR, J. BROUWERS, R. LAUWERYS et J. M. LACHAPELLE

MDTR 3211 Toxicologie industrielle R. LAUWERYS

MDTR 3212 Exercices pratiques de toxicologie industrielle
R. LAUWERYS

MDTR 3230 Dermatoses professionnelles J. M. LACHAPELLE

MDTR 3240 Réadaptation professionnelle
A. FRANS*

MDTR 3250 Méthodes statistiques et épidémiologie
M. LECHAT

MDTR 3260 Éléments de radioprotection A. WAMBERSIE

MDTR 3270 Législation médico-sociale J. BROUWERS et R. VANDEPUT-MEERT

MDTR 3280 Systèmes de travail et gestion des ressources humaines
M. HEES

MDTR 3290 Accidents du travail J. BROUWERS et A. VINCENT

PSP 2570 Psychologie industrielle et professionnelle (partie : Psychologie et psychopathologie professionnelle)
C. MERTENS de WILMARS

MDTR 3330 Médecine préventive D. STANESCU
8 semaines de stage dans un service médical du travail
Présentation du mémoire de fin d'études

Remarque importante :

Les contenus de MDTR 2160 Visites d'entreprises,
MDTR 3201 Pathologie et clinique des maladies professionnelles,
MDTR 3202 Exercices pratiques de pathologie du travail,

étant considérés comme un ensemble de matières articulées, les étudiants ne pourront présenter l'examen d'aucun de ces cours avant de les avoir terminés tous les trois.

Cycle de perfectionnement post-universitaire

Chaque année, le département de Médecine du Travail organise un cycle de perfectionnement en médecine du travail.

Ce programme comprend une dizaine de leçons qui se donnent à raison d'une soirée par mois, de novembre à juin.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu à l'École de Santé Publique (avenue Chapelle-aux-Champs, 4, 1200-Bruxelles. Tél. 02 /771.00.20, ext. 418).

SPÉCIALISATION EN ANESTHÉSIOLOGIE (ANES 35)

Président de la Commission : P. DE TEMMERMAN, Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 016 /22.31.01, ext. 291.

Secrétaire : Mme Y. KESTENS-SERVAYE, Clinique St-Joseph, Wilselsesteenweg, Herent. Tél. 016 /22.74.71.

Membres : B. GRIBOMONT, C. HARVENGT, P. J. KESTENS F. LAVENNE, P. LECHIEN, J. A. SCHOCKAERT et J. TREMOUROUX,

Le certificat de médecin spécialiste en Anesthésiologie est délivré aux récipiendaires qui satisfont, *quatre ans* au moins après l'obtention du diplôme de docteur en médecine, à l'épreuve finale portant sur l'anesthésiologie et la réanimation. L'épreuve comporte la présentation d'un mémoire.

Les récipiendaires doivent avoir satisfait à une épreuve intermédiaire deux ans avant l'épreuve finale.

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE ET PRATIQUE

Les matières sont enseignées aux séminaires d'anesthésiologie ainsi qu'aux séances d'enseignement hebdomadaires organisées dans le service (consulter les « seminaria »).

Les matières suivantes doivent être présentées au cours des deux premières années :

ANES 3120 Pharmacodynamie appliquée à l'anesthésie et la réanimation

ANES 3130 Anatomie spéciale, y compris les démonstrations et les manipulations

ANES 3140 Physiologie normale et pathologique :
- du systèmre respiratoire, y compris les tests fonctionnels
- du système cardio-vasculaire, y compris des éléments d'E.C.G.
- du système nerveux central, périphérique et sympathique (y compris des éléments d'E.C.G.)
- du milieu intérieur

ANES 3150 Anesthésiologie théorique et clinique

ANES 3160 Technologie de l'anesthésie, y compris les démonstrations et les manipulations

ANES 3170 Technologie de la réanimation, y compris le monitoring, avec démonstrations et manipulations

Au cours de la deuxième année, les récipiendaires accompliront un stage de six mois dans le service de médecine interne.

Les matières suivantes doivent être présentées au cours des deux autres années :

ANES 3180 Physiopathologie générale et spéciale de l'anesthésie

ANES 3190 Physiopathologie et thérapeutiques spéciales des grands dérèglements organiques (séminaires)

ainsi que le dépôt d'un mémoire, transmis au Jury un mois au moins avant la date de l'épreuve finale.

STAGES CLINIQUES

Les récipiendaires doivent avoir effectué au moins quatre années de stage à plein temps dont deux années au moins dans le service des Hôpitaux Universitaires de Louvain. Les autres années peuvent être effectuées dans des services belges ou étrangers préalablement agréés par la Commission.

SPÉCIALISATION EN BIOLOGIE MÉDICALE (BCMM 35)

Président : G. SOKAL – Laboratoire d'Hématologie – Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 22.31.01, ext. 439.

Secrétaire : S. STADTSBAEDER – Laboratoire de Bactériologie – Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 22.31.01, ext. 480 ou 432.

Membres : C. BECKERS, J. M. BRUCHER, G. BRUYNOGHE, A. DEFALQUE, R. DEVIS, M. LAMY, P. MALDAGUE, R. MA-

SURE, F. MEERSSEMAN, M. MERCIER, M. MORIAU, P. OSINSKI, A. PRINZIE, J. SONNET, F. STEIN, G. VAES, G. WAUTERS.

- La Biologie Médicale se subdivise en 4 disciplines : la chimie, l'hématologie, la microbiologie et l'anatomie pathologique.

Les possibilités de diplômes et certificats sont les suivantes :

- Spécialiste en anatomo-pathologie : 4 ans
- Spécialiste en biologie clinique générale : 4 ans
- Certificat de spécialiste :
 1. en chimie 2 ans
 2. en hématologie 2 ans
 3. en microbiologie 2 ans

- Les candidats spécialistes sont priés d'adresser leur demande, complétée d'un curriculum vitae, avant le 1er mars de chaque année, au secrétariat de la Commission de Biologie Médicale.

L'année de stage commence le 1er août.

1. Organisation des études en biologie, en chimie, en hématologie et en microbiologie

Chaque cycle d'étude comprend :

1. Un stage full-time dans un laboratoire universitaire ou, éventuellement, dans un laboratoire agréé par la Commission.

2. Des examens se rapportant aux cours dont le programme est détaillé ci-après.

3. La participation aux séminaires ou conférences spéciales indiqués par le Chef de service.

4. La préparation d'un mémoire.

5. La participation à l'enseignement pratique des étudiants (monitorat).

Programme d'étude :

A. *Biologie clinique générale :*

- *Stages :* 4 années de stage full-time avec un stage d'au moins un an dans chacune des trois disciplines (chimie, hématologie, microbiologie).

- *Cours :*

BCMM 3130 Chimie médicale (1 h. 1 /2 année) R. DEVIS

BCMM 3110 Chimie hormonologique (1 h. année) R. DEVIS

BCMM 3120 Chimie analytique (3 /4 h. année) P. OSINSKI

BCMM 3140 Enzymologie clinique (1 /2 h. année) G. VAES

PHAR 2130 Toxicologie médicale (1 /2 h. année) R. LAUWERYS et P. MAHIEU

MCBL 3111 Compléments de microbiologie (bactériologie) (1 h année) G. WAUTERS

MCBL 3112 Compléments de microbiologie (immunologie médicale et antibiotiques) (1 h. année) S. STADTSBAEDER

MCBL 3120 a) Compléments de virologie (théorie) (1 h. année) A. PRINZIE

b) Compléments de virologie (clinique) (1 h. année) M. LAMY

INTR 2190 Techniques hématologiques (1re partie) (morphologie, immunohématologie, transfusion) (1 /2 h. année) G. SOKAL

INTR 2200 Techniques hématologiques (2e partie) (hémostase, transfusion) (1 /2 h. année) R. MASURE

INTR 2190 et INTR 2200 : le cours complet pour les candidats biologistes comprend un cycle de 2 ans

BCMM 3160 b) Morphologie des organes hématopoiétiques et cytologie clinique G. SOKAL

Cours à option propres à la spécialisation :

BCMM 3180 Travaux pratiques de chimie hormonologique R. DEVIS

BCMM 3190 Automation en chimie médicale F. STEIN

Les candidats suivront chaque année les cours correspondant à leur stage.

B. *Certificats :*

1. *Chimie :*

- 2 années de stage full-time dans des laboratoires universitaires de chimie.

- *Programme des cours :*

Chimie médicale, chimie hormonologique, chimie analytique, enzymologie clinique, automation en chimie médicale, toxicologie médicale comme pour la biologie générale.

En plus : deux cours au choix parmi : BCHM 2120
BCHM 2110
BCHM 3180

2. *Microbiologie :*

– 2 années de stage full-time dans des laboratoires universitaires de microbiologie.

– *Programme des cours :*

MCBL 3111, 3112 et 3120 comme pour la biologie générale.
En plus 2 cours à option au choix.

3. *Hématologie :*

– 2 année de stage full-time dans des laboratoires universitaires d'hématologie.

– *Programme des cours :*

INTR 2190 et INTR 2200 comme pour la biologie générale.
En plus 2 cours à option au choix.

Pour tous les candidats, l'assistance au séminaire mensuel de biologie est obligatoire.

2. Organisation des études spéciales en Anatomie pathologique

2 années d'études au moins doivent se poursuivre à Louvain.

Les stages extra-muros doivent être agréés par la Commission et ne pourront être effectués que dans des institutions où se pratiquent régulièrement des autopsies et des confrontations anatomo-cliniques.

L'enseignement théorique et pratique est assuré par les chefs de service et leurs collaborateurs, membres du corps académique et scientifique.

Les candidats spécialistes devront au cours de leurs stages participer aux diverses activités du service: prestations cliniques, autopsies, recherches, séminaires et enseignement pratique pour les étudiants du 2e cycle.

A la fin de la 2e année les candidats devront satisfaire à une épreuve portant sur les matières figurant au programme et présenteront un rapport sur leur travail durant cette première période.

Au terme des quatre années d'études, les récipiendaires soumettront à la Commission un rapport concernant les stages effectués, les cours suivis et les examens présentés, ainsi que le travail personnel, la participation à l'enseignement et les publications.

Matières théoriques obligatoires :

ANPS 3110 Compléments d'Anatomie pathologique (La répartition des sujets se fera de manière à couvrir les chapitres les plus importants d'Anatomie Pathologique en une période de 4 ans) F. MEERSSEMAN et P. MALDAGUE

NEUR 3130 Compléments de Neuropathologie
J. M. BRUCHER

Cours à option : à choisir, au minimum 1 :

ANPG 2120 Neuropathologie J. M. BRUCHER
BCMM 3160 a) Cytologie exfoliatrice hormonale, gynécologique et néoplasique J. FERIN
b) Morphologie des organes hématopoïétiques et cytologie clinique G. SOKAL
BCMM 3120 Chimie analytique P. OSINSKI
BCMM 2110 Chimie hormonologique R. DEVIS
Varia, à soumettre au Jury

Séminaires :

Séminaires d'anatomie pathologique
F. MEERSSEMAN et P. MALDAGUE

Séminaires anatomo-cliniques de chirurgie
F. MEERSSEMAN

Séminaires anatomo-cliniques de neurologie
J. M. BRUCHER

Séminaires anatomo-cliniques de pneumologie (Mont/Godinne)
F. MEERSSEMAN et J. PRIGNOT

Séminaires anatomo-cliniques de gynécologie
P. MALDAGUE

Séminaires pluridisciplinaires de gastro-entérologie
P. J. KESTENS, C. DIVE, P. BODART et F. MEERSSEMAN

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat du laboratoire d'Anatomie pathologique des Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 016/22.31.01, ext. 495 et 391.

SPÉCIALISATION EN CHIRURGIE GÉNÉRALE (CHG 35)

Président de la Commission: P. J. KESTENS.

Secrétaire: J. J. HAXHE.

Adresse : Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 016/22.31.01 et 22.04.44, ext. 582 et 584.

Membres: G. ALEXANDRE, J. BRENEZ, Ch. CHALANT, A. DE CONINCK, Ch. DE MUYLDER, A. DEREYMAEKER, J. P. GHOSEZ, P. HENNEBERT, P. JAUMIN, L. LAMBOTTE, J. B. OTTE, R. PONLOT, G. STROOBANDT et A. VINCENT.

Après délibération de la Commission, le certificat de spécialiste en Chirurgie générale est délivré aux récipiendaires qui satisfont pendant cinq années au moins après l'obtention du diplôme de Docteur en Médecine, Chirurgie et Accouchements aux exigences formulées ci-dessous. La Commission examinera en particulier les aptitudes du candidat en matière d'indications opératoires, de technique et de tactique chirurgicales.

Les candidats assistants doivent faire parvenir leur demande au secrétariat des services chirurgicaux (Melle VAN UFFEL) avant le 1er mars de l'année académique pendant laquelle ils vont commencer leur spécialisation. C'est au cours de la réunion du mois de mars du Conseil de Direction des Services Chirurgicaux que les candidatures sont examinées: à cette fin, un curriculum vitae est exigé. Une interview des candidats est le plus souvent demandée.

L'année d'assistanat commence à une des quatre dates suivantes: 1er janvier – 1er avril – 1er juillet – 1er octobre.

1. Formation de base de 2 ans

Cette formation comprend obligatoirement:

a) *un enseignement théorique* sous forme d'une série de conférences étalées sur deux ans, à raison d'environ quatre séances par an, d'une après-midi chacune. Ces séances seront annoncées suffisamment à l'avance et comporteront un enseignement centré sur les thèmes suivants:

La physiopathologie chirurgicale

Les urgences chirurgicales

L'évaluation du risque en chirurgie

Secrétaire: Dr L. LAMBOTTE.

Tout candidat spécialiste, qu'il acquière son enseignement pratique dans les services universitaires ou dans les services agréés, est tenu de suivre cet enseignement. Les équivalences éventuelles sont évaluées par la Commission.

b) *un enseignement pratique* qui peut s'acquérir dans les cliniques universitaires ou dans les cliniques où le chef de service est agréé par la Commission.

Les récipiendaires doivent satisfaire à une épreuve qui leur permet de poursuivre leur spécialisation.

2. Formation avancée

La spécialisation se poursuit pendant trois ans et peut s'acquérir dans toute clinique dont le Chef de Service de Chirurgie est agréé par la Commission.

Dans les cliniques universitaires, elle comprend:

a) *un enseignement théorique* sous forme de:

Séminaires avec présentation et discussion de cas cliniques par les assistants (les 2e mardis du mois à 17 h. 30).

Secrétaire: Dr J. B. OTTE.

Chaque assistant est tenu de faire au moins deux de ces prestations au cours des trois années de formation.

Ces séminaires doivent servir de base à une publication.

- Cours avancés suivis dans les diverses spécialités médico-chirurgicales: gastro-entérologie, orthopédie, urologie, affections cardiovasculaires et thoraciques, neurochirurgie, gynécologie et chirurgie plastique (10 heures par année au minimum, au choix du candidat).
- Participation aux séminaires anatomo-cliniques (les 4e mardis du mois à 17 h. 30).

Organisation: Dr F. MEERSSEMAN.

Secrétaire: Dr P. J. KESTENS.

- Participation aux séminaires de chirurgie de l'appareil digestif (les 1er et 3e vendredis du mois à 18 h. 30).

b) *un enseignement pratique* assuré par:

- la rotation dans un des services spécialisés:
 - chirurgie générale: au moins 3 mois
 - chirurgie de l'appareil digestif: au moins 6 mois
 - orthopédie: au moins 3 mois
 - urologie: au moins 3 mois
 - urgences: au moins 3 mois
 - neurochirurgie: au moins 3 mois
- un stage d'au moins 3 mois dans un des services suivants, au choix du candidat:
 - chirurgie cardiovasculaire et thoracique
 - gynécologie
 - chirurgie plastique
 - chirurgie des transplantations

 (l'adaptation de ce programme aux nécessités hospitalières résulte d'un accord entre les chefs de service intéressés).
- un séjour d'un an dans un service chirurgical à l'étranger ou dans un laboratoire de recherche, agréés par la Commission. Les dates et la prolongation éventuelle d'un séjour doivent être chaque fois discutées par la Commission dans l'intérêt des services.
- un travail personnel sera exigé pour l'attribution du titre de spécialiste.

Ces dispositions sont susceptibles d'être modifiées d'année en année.

Toutefois, les modifications éventuelles ne s'appliqueront qu'aux récipiendaires qui n'ont pas encore commencé leurs études de spécialisation.

SPÉCIALISATION EN CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE (ORTO 35)

Président de la commission: A. VINCENT.

Secrétaire: P. DE NAYER.

Membres: P. BODART, J. P. GHOSEZ, P. J. KESTENS, J. LEWALLE, B. MALDAGUE et M. SOETE.

Adresse: Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 016/22.31.01, ext. 533.

Le certificat de spécialiste en Chirurgie orthopédique est délivré aux récipiendaires qui satisfont, *quatre ans* au moins après l'obtention du diplôme de Docteur en Médecine, à *l'épreuve finale* portant sur la chirurgie orthopédique, sur la traumatologie des membres et de la colonne et sur les questions correspondantes de radiologie, d'anatomie pathologique, de revalidation, d'expertise et de recherche fondamentale.

Cette épreuve comporte la présentation *d'un mémoire.*

Deux ans avant l'épreuve finale, les récipiendaires doivent avoir satisfait à *une épreuve intermédiaire* dont le contenu sera précisé et annoncé en temps utile, en accord avec la Commission de Spécialisation en Chirurgie générale.

Les matières sont enseignées aux Séminaires de Chirurgie orthopédique, tous les vendredis à 17 heures, ainsi qu'aux séances hebdomadaires de techniques opératoires orthopédiques et d'exposés théoriques, tous les lundis à 17 heures.

Les récipiendaires doivent avoir effectué au moins quatre années de *stage à temps plein,* dont deux années dans un service de Chirurgie générale, et les autres, dans un service de Chirurgie orthopédique.

Ces stages doivent avoir été effectués pendant deux années au moins dans un service des Hôpitaux de l'Université de Louvain, les autres années dans un service universitaire ou dans un service dont le chef est agréé par la Commission. La répartition de ces stages dans le curriculum du récipiendaire résulte d'un accord entre les chefs de service intéressés.

Ces dispositions sont susceptibles d'être modifiées d'année en année. Toutefois, les modifications éventuelles de la réglementation ne s'appliqueront qu'aux récipiendaires qui n'ont pas encore commencé leurs études de spécialisation.

SPÉCIALISATION EN UROLOGIE (URO 35)

Président de la Commission: J. BRENEZ.

Adresse: Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 016/22.31.01, ext. 288.

Secrétaire: P. HENNEBERT.

Adresse: Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 016/22.31.01, ext. 418.

Membres: Ch. DE MUYLDER, P. J. KESTENS et J. A. SCHOCKAERT.

Les candidatures sont adressées au Président.

Durée: Cinq ans à temps plein.

La formation est acquise dans les services universitaires pendant cinq ans. Une partie de cette formation peut s'acquérir dans des services dont les titulaires sont agréés par la Faculté. Cette partie ne pourra pas excéder un an.

Matières théoriques: à déterminer.

Séminaires: à déterminer.

Stage clinique à temps plein dans le service d'Urologie des Cliniques Universitaires de Louvain ou des cliniques agréées, pendant quatre ans, au cours desquels un stage de biologie clinique est prévu pour une durée de trois mois.

Stage clinique dans un service de Gynécologie et dans un service de Chirurgie Abdominale de six mois chacun.

En principe, la dernière année de formation se passe dans le service d'Urologie des Cliniques St-Pierre à Louvain.

Épreuve finale: Les candidats doivent satisfaire aux examens portant sur la pathologie, la clinique, la thérapeutique et la prophylaxie des affections des voies urinaires, déposer un mémoire pouvant faire l'objet d'une publication, et subir une épreuve clinique.

SPÉCIALISATION EN CHIRURGIE PLASTIQUE (CHPL 35)

Président de la Commission: A. DE CONINCK.

Adresse: Cliniques Universitaires St-Raphaël, Kapucijnenvoer, 35. Tél. 016/22.84.21, ext. 2373.

Secrétaire: P. HENNEBERT.

Adresse: Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 016/22.31.01, ext. 418.

Membres: A. BOURLOND, Ch. DE MUYLDER, A. DOUNIAU, P. LECHIEN, J. MICHIELS, R. PONLOT, J. VAN DEN EECKHAUT et A. VINCENT.

Durée: 5 ans.

Stages cliniques:

1. Stage de deux ans, de chirurgie générale – temps plein – dans les services universitaires de Louvain ou dans les services agréés par la Faculté.

Durant cette période, un stage en orthopédie ne dépassant pas 6 mois, est admis.

2. Deux années en chirurgie plastique – temps plein – dans le service universitaire.

3. Une année dans un service étranger de chirurgie plastique, universitaire ou agréé par la Commission.

Pendant ces stages cliniques, le candidat est tenu de participer activement aux séances opératoires, aux consultations, aux tours de salle, au rôle de garde, à la rédaction des observations et des expertises.

Épreuve finale: le certificat de spécialiste en chirurgie plastique est délivré aux récipiendaires qui satisfont, cinq ans après l'obtention du diplôme de Docteur en médecine, à l'épreuve finale portant sur:

- la chirurgie plastique (CHG 2200)
- les compléments de stomatologie et chirurgie maxillo-faciale (DENT 2130)
- l'orthodontie et les dysmorphoses maxillo-faciales (DENT 2260)
- les compléments de dermatologie (DERM 2120)
- la carcinologie maxillo-faciale
- la revalidation
- l'expertise

Cette épreuve comporte la présentation d'un mémoire.

SPÉCIALISATION EN DERMATOLOGIE-VÉNÉROLOGIE (DERM 35)

Président de la Commission: A. BOURLOND.

Secrétaire: C. DECKERS.

Membres: J. BRENEZ, J. M. LACHAPELLE, J. VAN DEN EECKHAUT et G. WAUTERS.

Adresse: Service de Dermatologie, Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 016/22.31.01, ext. 486.

La spécialisation en Dermato-vénérologie comporte un stage plein-temps de *trois ans*.

Le stage s'effectue dans le Service de Dermatologie de l'Université de Louvain.

La possibilité d'effectuer ce stage à raison d'un tiers dans un ou plusieurs centres agréés par le chef de service en Belgique ou à l'étranger est cependant reconnue aux candidats spécialistes.

Matières: théorie des affections dermatologiques et vénériennes; techniques thérapeutiques; introduction aux disciplines annexes: chirurgie, radiothérapie et anatomopathologie cutanées, mycologie, allergologie.

Un *staff-meeting* a lieu 3 fois par semaine; il porte surtout sur les problèmes cliniques ou de laboratoire en cours.

Le *stage clinique* – qui assure l'essentiel de la formation des spécialistes – est basé sur la fréquentation des consultations, sur la participation aux observations en milieu hospitalier et aux activités thérapeutiques.

Il comporte également une participation aux travaux de recherche en cours.

Tout candidat spécialiste est appelé à présenter des observations cliniques ou des communications lors de réunions scientifiques. Ces activités tiennent lieu de mémoire et d'examen. A leur défaut, un mémoire est exigé.

SPÉCIALISATION EN MÉDECINE INTERNE (INTR 35)

Président de la Commission: F. LAVENNE.

Secrétaire: J. L. MICHAUX.

Adresse: Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 016/22.31.01, ext. respectives 440, 460 et 347.

Membres: J. ARCQ, C. BECKERS, L. BRASSEUR, E. COCHE, A. CHARLIER, J. CRABBÉ, J. DE PLAEN, A. DEREYMAEKER, M. DE VISSCHER, Ch. DIVE, J. HEREMANS, J. J. HOET, R. KREMER, J. LEDERER, R. MASURE, H. MEUNIER, C. NAGANT, L. PIRET, J. PRIGNOT, G. SOKAL, J. SONNET, H. G. VAN DEN SCHRIECK et Ch. van YPERSELE.

La durée de la formation est de *cinq années*, dont trois au moins doivent être passées dans un service universitaire belge. Avec l'autorisation de la commission, une partie de la formation peut se faire dans des services considérés comme équivalents. Cette activité est complétée par l'assistance à des cours, la participation à des séminaires et la réalisation de travaux personnels (recherches cliniques, travaux de laboratoire).

L'octroi d'un mandat d'assistant dans le cadre du service de Médecine interne de Louvain est conditionné par la réussite d'un *concours d'admission*. Celui-ci est organisé chaque année pour les étudiants de quatrième doctorat et a lieu au début du mois de mars. L'inscription à ce concours doit se faire avant le 1er février au secrétariat de la commission.

Au début de leur formation, les candidats assistants se présenteront au secrétariat de la commission en vue de constituer leur dossier. A la fin de chaque année académique, les assistants feront parvenir au secrétaire de la commission le certificat de stage signé par le chef de service, la liste de leurs publications ou travaux personnels. Chaque année de stage débute le 1er août. Les candidats assistants doivent prendre une inscription à l'Université, renouvelable chaque année.

Au cours des deux premières années, le candidat est tenu à suivre les sept cours obligatoires dont le détail est mentionné ci-dessous, ainsi qu'un

cours à option approuvé par la Commission. Des leçons sur des thèmes particuliers de la médecine interne seront données par des professeurs, des agrégés ou par des personnalités médicales choisies par la Commission. Les cours obligatoires comportent chacun quinze heures. Ils ont normalement lieu le jeudi après-midi, entre 14 et 17 h, d'octobre à mai.

A la fin de chacune des deux premières années de spécialisation, le candidat subira *un examen* sur 4 branches. La réussite de ces épreuves et l'avis des chefs de service conditionnent la poursuite de la spécialisation. *Au terme de la cinquième année,* le candidat subira une *épreuve clinique* avec discussion et exposera un *travail original.*

Dans certains cas particuliers, la Commission peut autoriser le candidat à combiner la spécialisation en médecine interne avec la licence en sciences médicales ou en médecine du travail. Dans ce cas les modalités de la formation seront discutées avec le candidat.

Cours obligatoires :

INTR	3110	Hématologie	R. MASURE et G. SOKAL
INTR	3260	Maladies cardio-vasculaires	F. LAVENNE et R. KREMER
INTR	3130	Pneumologie	J. PRIGNOT
INTR	3140	Gastro-entérologie	C. DIVE
INTR	3150	Endocrinologie et Maladies de la nutrition	C. BECKERS, J. CRABBÉ J. J. HOET et J. LEDERER
INTR	3160	Néphrologie	C. van YPERSELE de STRIHOU
INTR	3280	Rhumatologie	Ch. NAGANT de DEUXCHAISNES

Cours à option :

INTR	3270	Compléments de pneumologie	J. PRIGNOT
INTR	3180	Compléments de diététique	J. LEDERER, J. J. HOET, J. CRABBÉ et C. BECKERS
INTR	2190	Techniques hématologiques	G. SOKAL
INTR	2200	Techniques hématologiques	R. MASURE
INTR	2290	Explorations fonctionnelles cardio-pulmonaires	F. LAVENNE et L. BRASSEUR
RDTH	3150	Cancérologie (pathologie clinique, diagnostic précoce et épidémiologie du cancer, thérapeutique du cancer, chimiothérapie)	H. MAISIN Collab. C. DEKERS et J. LONGUEVILLE
BCMM	2130	Biochimie pathologique	H. G. HERS
PEDI	2130	Génétique médicale et tératologie	R. DE MEYER
GEMO	2110	Génétique moléculaire	C. COCITO
BCMM	3110	Chimie hormonologique	R. DEVIS

INTR	3250	Radio-isotopes en médecine	C. BECKERS et M. DE VISSCHER
FART	3110	Compléments de pharmacothérapie	
NEUR	2140	Compléments de neurologie	A. DEREYMAEKER

SPÉCIALISATION EN PÉDIATRIE (PEDI 35)

Président de la Commission: R. DE MEYER.

Secrétaire: P. MALVAUX.

Membres: G. CORNU, B. GRIBOMONT, P. HENNEBERT, E. C. LATERRE, Cl. LECART, J. LONGUEVILLE, J. L. MICHAUX, J. B. OTTE et A. VLIERS.

Adresse : Cliniques Universitaires St-Raphaël, Kapucijnenvoer, 35. Tél. 22.84.21, ext. 2252.

Durée: 4 ans à temps plein.

Programme: Séminaires : Le vendredi tous les quinze jours, à 17 h.

Matières théoriques :

Physiologie et physiopathologie de l'enfance
Pathologie néonatale
Pathologie digestive
Pathologie pulmonaire
Neurologie
Cardiologie
Urologie
Néphrologie
Endocrinologie
Pathologie métabolique
Génétique et Tératologie
Orthopédie
Dentisterie
Hématologie
Maladies infectieuses
Dermatologie
Psychopathologie
Médecine préventive
O.R.L.

SPÉCIALISATION EN MÉDECINE PHYSIQUE (MEFY 35)

Président de la Commission: M. SOETE.

Membres: G. CORNELIS, J. DECOSTER et A. VINCENT.

Adresse: Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 016/22.31.01, ext. 521.

La spécialisation en Médecine physique et Réadaptation fait l'objet de *quatre années d'études et de stages* après l'obtention du diplôme de docteur en médecine, chirurgie et accouchements (régime actuel: trois années).

La spécialisation comporte: l'électrodiagnostic, l'électrothérapie, la réadaptation motrice et fonctionnelle, avec les différentes disciplines y rattachées (kinésithérapie, mécanothérapie, hydrothérapie, thermothérapie, etc.), ainsi que des compléments cliniques en médecine interne et rhumatologie, en orthopédie, en neurologie, en pédiatrie et en radiodiagnostic. Les modalités pratiques des différents stages sont fixées par les chefs de service de la médecine physique et de réadaptation.

Les récipiendaires participent activement aux *séminaires et colloques*. Un *examen* sur les matières faisant l'objet de la spécialisation a lieu *à la fin de la deuxième et de la quatrième année*. Outre l'examen sur les matières précitées, la deuxième épreuve comprend la présentation et la défense, devant le jury, d'un *rapport* relatant l'ensemble des études et travaux personnels effectués par le récipiendaire.

SPÉCIALISATION EN NEUROLOGIE, NEUROCHIRURGIE ET PSYCHIATRIE

Président de la Commission: A. DEREYMAEKER.

Adresse: Clinique de Neurologie-Neurochirurgie, Kapucijnenvoer, 35. Tél. 016/22.84.21, ext. 2216.

Secrétaire: P. GUILMOT.

Adresse: Service de psychopathologie, Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 016/22.31.01, ext. 592.

Membres: J. ARCQ, J. M. BRUCHER, L. CASSIERS, G. CORNELIS, J. DE COSTER, G. de MONTPELLIER, P. J. FONTAINE, P. JONCKHEERE, E. C. LATERRE, J. P. LEGRAND, P. LIEVENS, Ch. MERTENS de WILMARS, M. MEULDERS, G. RUCQUOY, L. SOREL et G. STROOBANDT.

SPÉCIALISATION EN NEUROLOGIE (NEUR 35)

Secrétaire: J. DE COSTER.

Durée de la spécialisation: Quatre années, plein-temps.

Répartition de la formation: Deux années au moins à Louvain, sauf dérogation accordée par la commission.

Matières théoriques:

NEUR	3140	Propédeutique et systématique des affections neurologiques et neuro-chirurgicales
NEFY	3110	Neurophysiologie et électrodiagnostic
EEG	3110	EEG et épileptologie
NEUR	3180	Neuro-radiologie
NEUR	3190	Neuropathologie
NEUR	3220	Métabolisme du S. N.
PHAR	3110	Pharmacologie du S. N.
NEUR	3230	Aspect social et légal des maladies nerveuses
NEUR	3130	Compléments de neuropathologie
NEUR	3140	Neuro-ophtalmologie
PSYC	3180	Notions de psychiatrie

Séminaires:

NEUR	3150	Révision de neurologie: samedi, à 8 h 30
NEUR	3110	Séminaires de neurologie: jeudi, à 17 h 30
NEUR	3170	Tours de salle
NEUR	3160	Protocoles d'EEG, de neuro-radiologie, etc.

Stages cliniques: Quatre années, plein-temps.

Première et deuxième années: stages de neurologie clinique, d'EEG, de neuro-radiologie, d'électro-diagnostic et de neurochirurgie.

Troisième année: stages de neurologie, en médecine interne et pédiatrie.

Quatrième année: stages de psychiatrie.

Examens:

1re épreuve (après la deuxième année): appréciation des stages; appréciation des connaissances sur la matière des cours.

2e épreuve (après la quatrième année): appréciation des stages; présentation d'un mémoire sur un sujet neurologique; examen clinique de plusieurs malades neurologiques.

SPÉCIALISATION EN NEUROCHIRURGIE (NECH 35)

Secrétaire: G. STROOBANDT.

Adresse: Clinique de Neurologie-Neurochirurgie, Kapucijnenvoer, 35. Tél. 016/22.55.55, ext. 2681.

Durée de la spécialisation: Six années à temps plein: 1 année de Chirurgie générale, 1 année de Neurologie, 4 années de Neurochirurgie.

Répartition de la formation et stages cliniques:

1re année: stage dans un service de Chirurgie générale.

2e année: stage de six mois de Neurologie et six mois de Neurochirurgie.

3, 4, 5 et 6e années: stage de Neurochirurgie, pendant lequel le candidat effectuera les six mois restants du stage en Neurologie; parallèlement à sa formation neurochirurgicale, il fréquentera les services où s'exercent les disciplines connexes (Neuropathologie, Neuroradiologie, Électroencéphalographie, Neurophysiologie, etc.).

La majeure partie du stage sera effectuée à Louvain. Un stage dans un ou plusieurs services étrangers est souhaitable. Étant donné le nombre restreint d'assistants en Neurochirurgie, ce programme devra être établi en fonction de chaque cas pris individuellement:

Enseignement théorique:

a) Étude approfondie des affections neurochirurgicales
 1° dans le courant de la 2e année: exposés;
 2° dans le courant des années suivantes: travaux personnels d'étude et de recherche; revue et discussion des données récentes de la littérature.

b) Assistance aux exposés donnés dans les différents domaines des sciences neurologiques (cf. programme de la spécialisation en Neurologie) ainsi qu'aux séminaires, réunions de sociétés scientifiques, etc. selon les indications du responsable de sa formation.

Examens:

1re épreuve (après la deuxième année): appréciation du stage et examen portant sur les éléments de base du diagnostic et du traitement des affections neurochirurgicales.

2e épreuve (à la fin de la spécialisation): appréciation du travail clinique et chirurgical du candidat ainsi que de ses travaux personnels présentés sous forme de communications, publications ou mémoire.

SPÉCIALISATION EN PSYCHIATRIE (PSYC 35)

Secrétaire: P. GUILMOT.

Adresse: Service de Psychopathologie, Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 016/22.31.01, ext. 592.

Durée de la spécialisation: Quatre années, plein temps.

Si c'est possible, le candidat aura dû suivre avec fruit le cours à option de « Questions approfondies de psycho-pathologie » (PSYC 2110) (Cycle de trois ans en doctorat: voir programme de cours).

Répartition de la formation: Deux années au moins dans un service universitaire, soit à l'Université de Louvain, soit dans un service universitaire reconnu par le chef de service.

Les deux autres années peuvent être effectuées dans un service reconnu par le chef de service, en Belgique ou à l'étranger.

Enseignement théorique: L'enseignement sera organisé sous forme de démonstrations et de revisions et le programme de cet enseignement sera coordonné et intégré en évitant les redites et les hypertrophies.

L'organisation de cet enseignement ne pourra en aucune manière dispenser les candidats de leurs obligations cliniques.

Cet enseignement comprend les matières suivantes qui feront l'objet d'un examen après les deux premières années de stages.

PSYC 3110 Psychiatrie générale et spéciale
NEUR 2110 Neurologie générale
PSYC 3120 Psychologie génétique
Questions spéciales de psychologie (sociale, sexuelle, familiale, expérimentale et comparée, professionnelle ou scolaire, criminelle, religieuse) au choix du candidat
PSYC 3130 Psychiatrie médico-légale
PSYC 3140 Méthodes d'examens psychologiques, y compris des notions de statistiques
PSYC 3170 Méthodes psychothérapeutiques
PSP 2480 Notions de psychiatrie infantile
PSYC 3150 Biochimie cérébrale et psychopharmacologique
PSYC 3160 Psychophysiologie
NEUR 3190 Neuropathologie.

Remarque: pour les candidats qui s'orientent vers la psychiatrie infantile, les matières ci-dessus seront envisagées dans la ligne de la problématique de l'enfant et de l'adolescent.

Stages cliniques: Ces stages impliquent la participation active du candidat spécialiste aux activités et aux responsabilités médicales du département clinique où ils se déroulent (rédaction des dossiers médicaux, participation active aux tours de salle, rôles de garde, rédaction d'expertise, participation active aux séminaires et à la recherche).

Première et deuxième années: stages en neurologie, psychiatrie clinique, consultations simples.

Troisième année: psychiatrie clinique et psychothérapie.

Quatrième année: psychothérapie et médecine interne.

Pour les candidats se destinant à la psychiatrie infantile, les stages de première année pourront se dérouler dans un service de pédiatrie et de neuropédiatrie et au cours des 3e et 4e années dans un département de psychiatrie infantile.

Examens:

1re épreuve (après la deuxième année): appréciation des stages; appréciation des connaissances sur les matières ci-dessus.

2e épreuve (après la quatrième année): appréciation des stages; présentation d'un mémoire sur un sujet psychiatrique; examen clinique de plusieurs malades psychiatriques.

SPÉCIALISATION EN GYNÉCOLOGIE ET OBSTÉTRIQUE (OBST 35)

Président de la Commission: J. A. SCHOCKAERT.

Secrétaire: J. FERIN.

Secrétaire adjoint: C. LECART.

Membres: R. DE MEYER, P. DE TEMMERMAN, R. DEVIS, J. J. HOET, J. KEUSTERS, P. MALDAGUE et K. THOMAS.

Adresse: Cliniques Universitaires St-Pierre, Brusselsestraat, 69. Tél. 016/22.04.44, ext. 331.

La durée de la spécialisation est de 5 *ans*.

La spécialisation comporte des cours théoriques répartis sur les deux premières années.

Ces cours sont obligatoires pour tous les candidats spécialistes supervisés par l'U.C.L.

Pour tous les candidats spécialistes un examen sera présenté dans le courant ou à la fin des deux premières années.

A la fin de la 5e année, le candidat présentera un examen pratique et un mémoire de recherche fondamentale ou clinique.

Liste des cours théoriques:

OBST 3110 Anatomie des organes de la reproduction en fonction des techniques chirurgicales, obstétricales et gynécologiques — Coord.: J. A. SCHOCKAERT

OBST 3200 Anatomie microscopique et cytologie obstétricale et gynécologique — Coord.: J. FERIN

OBST 3130 Techniques spéciales d'exploration en obstétrique et en gynécologie — Coord.: K. THOMAS

OBST 3160 Compléments d'endocrinologie en obstétrique et en gynécologie — Coord.: J. FERIN

OBST 3260 Notions approfondies de cancérologie gynécologique — Coord.: C. LECART

OBST 3220 Anesthésie, analgésie et réanimation en obstétrique et gynécologie — P. DE TEMMERMAN

OBST 3250 Problèmes obstétricaux et gynécologiques devant la loi — M.-T. MEULDERS-KLEIN

OBST 3140 Néonatalogie et notions de tératologie et de génétique médicale — R. DE MEYER

OBST 3270 Psychologie et psychopathologie sexuelle — R. STEICHEN

SPÉCIALISATION EN RÉANIMATION (REAN 35)

(Certificat complémentaire)

Président de la Commission: G. TREMOUROUX.

Secrétaire: P. MAHIEU.

Membres: R. DE MEYER, P. DE TEMMERMAN, P. J. KESTENS, F. LAVENNE, Cl. LECART, J. PRIGNOT, G. STROOBANDT et A. VINCENT.

Conditions d'admission:

La spécialisation est accessible aux médecins porteurs d'un diplôme de docteur en médecine spéciale (anesthésiologie, chirurgie, cardiologie, endocrinologie, gastro-entérologie, gynécologie-obstétrique, médecine interne, neurologie, orthopédie, pédiatrie, pneumologie).

Durée de la spécialisation:

1 an à temps plein pour les candidats ayant déjà, au cours de leur première spécialisation, effectué un stage de 12 mois dans un service de soins intensifs.

2 ans à temps plein pour les candidats ne répondant pas au critère ci-dessus.

Programme:

1. Stages pratiques (12 ou 24 mois selon le cas) répartis dans les diverses unités de soins intensifs (chirurgicale, médicale, pédiatrique) de l'U.C.L. Ces stages comporteront un séjour d'un mois en anesthésiologie.

2. Formation théorique dans le cadre de séminaires interdisciplinaires: Physiopathologie et traitement des urgences et des accidents aigus cardio-pulmonaires, métaboliques, toxiques, neurologiques, pédiatriques, anesthésiques et chirurgicaux.

Examen:

Épreuve unique, ainsi que présentation d'un travail clinique.

SPÉCIALISATION EN OPHTALMOLOGIE (OFTA 35)

Président de la Commission: J. MICHIELS.

Membres: A. BOURLOND, J. DE COSTER, A. DEREYMAEKER, M. DE VISSCHER, M. MEULDERS et J. VAN DEN EECKHAUT.

Durée: 3 ans.

I. Matières théoriques:

A. Méthodes d'examen

1. Techniques d'examen (tous les 15 jours)
2. Méthodes spécialisées (cycle de 3 ans): tous les 15 jours

B. Anatomie – Physiologie – Pathologie (cycle 3 ans)

1re année: anatomie – histologie – embryologie
2e année: physiologie – physiopathologie
3e année: histopathologie

C. Pathologie oculaire (cycle: 3 ans)

OFTA 3120 1re année: paupières et segment antérieur
OFTA 3130 2e année: rétine – tension oculaire
OFTO 3140 3e année: motilité – orbite

II. Enseignement Clinique:

1. Examen et traitement des malades ambulants.
2. Soins pré- et post-opératoires.

III. Chirurgie:

Théorie et pratique (séances opératoires).

SPÉCIALISATION EN OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE (ORL 35)

Président de la Commission: J. VAN DEN EECKHAUT.

Secrétaire: A. DEREYMAEKER.

Membres: C. DECKERS, M. DE VISSCHER, M. MEULDERS et J. MICHIELS.

Durée de la spécialisation: Trois années, plein temps.

Répartition de la formation: Deux années dans le service O.R.L. de l'U.C.L., sauf dérogation accordée par la commission. Dans certaines conditions, il peut être demandé d'accomplir toute sa formation à Louvain.

Formation théorique:

1re année:

ORL 3110 La sémiologie générale en ORL
ORL 3120 L'embryologie de la région cranio-cervicale, et plus spécialement l'anatomie du cou, du larynx, du pharynx, de la bouche, du nez et des oreilles.
ORL 3130 La physiologie: des organes des sens (ouïe, odorat, goût); de la phonation; des fosses nasales et des sinus paranasaux
ORL 3140 La neurophysiologie, pour les secteurs concernés par la spécialité
ORL 3150 L'audiométrie: ses techniques et ses applications
ORL 3160 La vestibulométrie, la nystagmographie
ORL 3170 L'audio-phonologie
ORL 3180 La médecine légale et la médecine du travail, en ce qui concerne les aspects intéressant l'oto-rhino-laryngologie

Un examen sanctionne la fin de la première année. Il porte sur l'ensemble des matières prévues au programme de la première année.

2e et 3e années:

ORL 3190 Étude complémentaire de toutes les matières théoriques prévues pour la première année (le contenu détaillé des matières faisant l'objet de cette étude théorique complémentaire est précisé par la commission)
ORL 3200 Étude de la pathologie oto-rhino-laryngologique, y compris le traitement médical et chirurgical des diverses affections
ORL 3210 Familiarisation aux techniques instrumentales spécialisées (nystagmographie, électromyographie)
Étude des disciplines frontières (ophtalmologie, allergologie, neurologie, radiothérapie) spécialement des relations existant entre elles et l'oto-rhino-laryngologie

Formation clinique et chirurgicale:

Elle est acquise grâce à la présence régulière et à la collaboration active:

- aux consultations et aux activités hospitalières,
- aux interventions chirurgicales,
- aux techniques d'examens spécialisés,
- aux activités du centre d'audio-phonologie,
- aux séminaires du jeudi (17 h) consacrés alternativement à des discussions de cas et à l'exposé de matières théoriques avec le concours éventuel de neurologues, ophtalmologues, radiothérapeutes, pédiatres, choisis en fonction de leur compétence particulière.

Stages et spécialisations complémentaires:

a. Avec l'autorisation de la commission, le candidat spécialiste en O.R.L. peut suivre le cycle d'études permettant d'obtenir la licence en logopédie ou la licence en médecine du travail.

b. Un ou deux stages de quelques semaines en dehors de Louvain peuvent être accordés au candidat qui souhaite approfondir certaines questions ou techniques. Il en est de même pour les cours de spécialisation.

A son retour un rapport destiné à la commission sera rédigé par le candidat.

Épreuve finale:

Au terme de sa spécialisation, le candidat présente un mémoire dont le sujet aura été précisé au cours de la première année.

SPÉCIALISATION EN RADIODIAGNOSTIC (RDGN 35)

Président de la Commission: P. BODART.

Sécrétaire: G. CORNELIS.

Membres: J. DAUTREBANDE, B. MALDAGUE, G. MAZY et J. PRIGNOT.

Durée de la spécialisation: Quatre années plein temps.

Répartition de la formation: Quatre années plein temps à Louvain, dans le service de radiologie et ses divers départements, sauf dérogation accordée par la commission.

Participation effective au travail clinique et présence obligatoire aux lectures de clichés.

Ensemble des matières théoriques générales:

~~Physique des R.X.~~ RDGN 3110
Principes généraux de technique radiologique 3120
~~Principes de dosimétrie et de législation sur les R.X.~~
Anatomie radiologique normale et pathologique oto-neuro-ophtalmologique et maxillo-faciale 3140
Anatomie radiologique normale et pathologique du système osseux en général 3150
Anatomie radiologique normale et pathologique du système respiratoire 3160
Anatomie radiologique normale et pathologique du système génito-urinaire 3170
Anatomie radiologique normale et pathologique du système cardio-vasculaire 3180

↑ voir RDGN 3130 Anat. radiol. norm. & path. mammaire, lymphatique et laryngée

3190
Anatomie radiologique normale et pathologique du système digestif
Anatomie radiologique normale et pathologique pédiatrique. 3200

Des examens auront lieu pendant les deux premières années.

SPÉCIALISATION EN RADIOTHÉRAPIE-CANCÉROLOGIE (RDTH 35)

Président de la Commission: H. MAISIN.

Adresse: Centre des Tumeurs, Capucijnenvoer, 35. Tél. 016/22.84.21, ext. 2395.

Secrétaire: A. WAMBERSIE.

Adresse: Centre des Tumeurs, Capucijnenvoer, 35. Tél. 016/22.84.21, ext. 2572.

Membres: G. CORNU, C. DECKERS, A. DUNJIC, J. KEUSTERS, J. LONGUEVILLE, P. MALDAGUE, G. MAZY, P. DE PLAEN et J. van de MERCKT.

Durée de la spécialisation: 4 ans.

Les stages doivent être effectués dans le Centre des Tumeurs ou dans des services agréés par lui. La moitié au moins de ces stages doit être effectuée dans le Centre des Tumeurs de l'Université de Louvain.

Enseignement théorique:

1re épreuve:

RDTH 3110 Physique et chimie radiologique D. APERS
RDTH 3120 Dosimétrie P. DE PLAEN
RDTH 3131 et 3132 Radiobiologie générale et spéciale H. MAISIN
RDTH 3140 Radioprotection en radiothérapie P. DE PLAEN, R. GILLET et A. WAMBERSIE

2e épreuve:

RDTH 3151 Cancérologie (pathologie clinique, diagnostic précoce et épidémiologie du cancer, thérapeutique du cancer, chimiothérapie) H. MAISIN, C. DECKERS et J. LONGUEVILLE
RDTH 3152 Compléments de chimiothérapie et d'hormonothérapie anti-tumorales J. LONGUEVILLE
RDTH 3160 Techniques radiothérapiques (Roentgen-Curiethérapie, hautes énergies et thérapie par isotopes radioactifs) A. WAMBERSIE
RDTH 3171 Pathologie tumorale et radiopathologie. Théorie et pratique P. MALDAGUE

RDTH 3240 Questions spéciales et pathologie des radiations (10 exposés) J. R. MAISIN

RDTH 3180 Compléments de propédeutique cancérologique C. DECKERS, J. KEUSTERS, J. van de MERCKT, J. LONGUEVILLE et G. MAZY

Cours à option:

NURA 2160 Radiopathologie P. MALDAGUE
NURA 2170 Radiobiologie cellulaire A. WAMBERSIE
NURA 2180 Radiophysiologie J. R. MAISIN
BOTA 2280 Radiogénétique A. GILLES

Séminaires:

Des séminaires de « recyclage » (RDTH 4110) et des séminaires traitant de sujets d'actualité sont organisés à intervalles réguliers (au moins une fois par mois). Ils traitent de sujets cliniques ou de sujets de recherche appliquée ou fondamentale se rapportant aux différentes activités du Centre des Tumeurs.

Tous les membres du Centre peuvent être appelés à y participer de même que des personnes étrangères au Centre, en raison de leur compétence particulière.

Les dates de ces séminaires ainsi que le choix de sujets sont fixés par le professeur H. Maisin, chef de service. Le secrétariat en est assuré par le docteur A. Wambersie.

Diagnostic précoce du Cancer (RDTH 4120) : un cycle de séminaires et de démonstrations est prévu chaque année en vue de l'obtention d'un certificat universitaire en diagnostic précoce du Cancer.

Le secrétariat est assuré par Mme A. VANDENBROUCKE-VANDERWIELEN.

Enseignement pratique - stages:

Un enseignement pratique est organisé portant sur les différentes disciplines et techniques intéressant le Centre des Tumeurs de l'Université de Louvain. Cet enseignement se fait dans les départements et unités techniques sous la direction de leurs responsables. Il comprend des démonstrations et exercices dirigés, combinés à des stages (obligatoires ou à option) de plus ou moins longue durée.

Le Docteur C. Deckers est chargé de l'organisation de ces stages.

RDTH 3190 Clinique cancérologique, dépistage précoce du cancer, traitement du cancer, chimiothérapie H. MAISIN et collab.

RDTH 3160 Techniques radiothérapiques: télécobalt et bétatronthérapie, thérapie par radioisotopes, radioprotection; radiothérapie classique et radiothérapie de contact A. WAMBERSIE

RDTH 3210 Pathologie et cytologie tumorale (à option)

RDTH 3220 Radiodiagnostic des tumeurs (à option)

Des stages libres peuvent également être effectués dans les différents laboratoires de recherche du Centre à la demande des candidats et dans les limites compatibles avec les besoins du Service Clinique:

Laboratoire de cancérologie expérimentale H. MAISIN et C. DECKERS

Laboratoire de radiophysique et radiobiologie cellulaire A. WAMBERSIE

Laboratoire de pathologie tumorale P. MALDAGUE

Laboratoire de radiobiologie et d'étude des tumeurs par les radioisotopes A. DUNJIC

Le grade de médecin spécialiste en Radiothérapie peut être obtenu à la fin des 4 années de stage par les candidats qui ont:

1° satisfait aux examens sur les branches théoriques enseignées,

2° présenté un mémoire à la fin de la quatrième année,

3° après appréciation par le Jury de la valeur du stage.

En outre, le DOCTORAT SPÉCIAL EN RADIOTHÉRAPIE peut être décerné aux candidats qui ont obtenu plus de 70 % des points pour l'ensemble des examens théoriques et qui ont présenté et défendu publiquement un mémoire original ayant trait à une des matières reprises ci-dessus.

SPÉCIALISATION EN MÉDECINE NUCLÉAIRE ET EN UTILISATION DES RADIOISOTOPES (MNUC 35)

Président de la Commission: M. DE VISSCHER.

Adresse: Centre de Médecine Nucléaire, Brusselsestraat, 69. Tél. 016/22.31.01, ext. 460.

Secrétaire: H. MAISIN.

Adresse: Centre des Tumeurs, Kapucijnenvoer, 35. Tél. 016/22.55.55, ext. 2395.

Membres: C. BECKERS, A. DUNJIC, R. GILLET, A. LAFONTAINE, L. PIRET et A. WAMBERSIE.

I. Les radioisotopes à usage diagnostique. Médecine Nucléaire

La reconnaissance en matière d'utilisation des radioisotopes à usage diagnostique est réservée exclusivement aux docteurs en médecine, suivant les conditions ci-dessous et avec l'approbation de la Commission:

1) *Cours théoriques et pratiques.*

MNUC 3110 Rappel de notions élémentaires de mathématiques et de physique des radiations D. APERS (14 h.)

MNUC 3120 Techniques de mesure

Théorie : R. GILLET (14 h.)
Exercices pratiques R. GILLET (28 h.)

ESP 3450 Méthodes de mesure des radio-isotopes. Radioprotection (aspects physiques et dosimétriques)
R. GILLET (7 h.)

MNUC 3140 Utilisation des radio-isotopes en diagnostic médical (in vivo et in vitro)

1re année : C. BECKERS
M. DE VISSCHER
L. PIRET (28 h.)

2e année : C. BECKERS
M. DE VISSCHER
L. PIRET (28 h.)

RDTH 3131 Radiobiologie générale et spéciale (1re partie)
H. MAISIN (14 h.)

ESP 3460 Radioprotection (aspects biologiques et médicaux)
A. WAMBERSIE (14 h.)

ESP 3480 Protection de l'environnement (Notions de législation)
A. LAFONTAINE (5 h.)

1re année : TOTAL : 96 heures théoriques
28 heures pratiques

2e année : TOTAL : 28 heures théoriques

2) *Stages.*

Stages à effectuer à temps plein par le candidat dans le Centre de Médecine Nucléaire de l'Université de Louvain ou dans un Centre équivalent agréé par la Commission de Médecine Nucléaire (MNUC), pour les durées suivantes :

a. Candidat spécialiste en Médecine Interne : 2 années de Médecine Nucléaire dont une éventuellement comprise dans les années de formation de Médecine Interne et avec l'accord de la Commission de Médecine Interne.

b. Candidat spécialiste en Radiothérapie-Cancérologie : 2 années de Médecine Nucléaire dont une éventuellement comprise dans les 4 années de formation en Radiothérapie-Cancérologie et avec l'accord de la Commission de Radiothérapie-Cancérologie.

c. Candidats non spécialistes : le programme comporte 4 années au total :
- 2 années de stage clinique dans un service de Médecine Interne, Pédiatrie ou de Radiothérapie-Cancérologie,
- 2 années dans un service de Médecine Nucléaire.

II. Les radio-isotopes à usage diagnostique in vitro

Les candidats-spécialistes en Biologie Clinique désireux d'effectuer des tests radio-isotopiques in vitro doivent d'une part suivre le programme d'enseignement repris sous la rubrique I et d'autre part, effectuer une année de stage plein temps dans un service de Médecine Nucléaire ou dans un service de Biologie Clinique reconnu par la Commission.

Les matières enseignées font l'objet d'un examen. La délivrance du certificat de compétence en matière d'utilisation des radio-isotopes à usage diagnostique dépend de la réussite de ces examens et de l'appréciation par le Jury de Médecine Nucléaire de la valeur du stage.

III. Les radio-isotopes à usage thérapeutique

L'autorisation concernant l'utilisation des radio-isotopes à usage thérapeutique ne peut être accordée qu'à des radiothérapeutes.

Séminaires :

Un séminaire de Médecine Nucléaire se tient tous les 15 jours (le lundi à 17 h.) sous la direction de MM. C. Beckers, M. De Visscher et L. Piret.

SPÉCIALISATION EN STOMATOLOGIE (STOM 35A)

Président de la Commission : R. DOUNIAU.

Secrétaire : P. LECHIEN.

Membres : C. DECKERS, A. DE CONINCK, P. J. KESTENS, A. O. LEJEUNE, A. VERMEERSCH.

Le certificat de spécialiste en stomatologie sera délivré au récipiendaire qui, après cinq années de formation, répondra aux critères de la Commission Ministérielle d'agréation des spécialistes en stomatologie (A.M. du 24 mai 1958).

Quatre années au moins devront être accomplies dans le service universitaire de stomatologie ou un service agréé par la Faculté.

Une année pourra être effectuée dans un service hospitalier universitaire ou non, belge ou étranger, dont le chef est reconnu par la Commission.

Inscription :

Dès l'obtention du diplôme de Docteur en Médecine, le candidat spécialiste en stomatologie prend une double inscription annuelle en STOM 35A et en DENT 21.

SPÉCIALISATION EN STOMATOLOGIE ET CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE (STOM 35B)

Président de la Commission : R. DOUNIAU.

Secrétaire : P. LECHIEN.

Membres: C. DECKERS, A. DE CONINCK, P. J. KESTENS, A. O. LEJEUNE et A. VERMEERSCH.

Le certificat de spécialiste en stomatologie et chirurgie maxillo-faciale sera délivré au récipiendaire qui, au départ de la qualification médicale, aura effectué un cycle de formation minimum plein temps de six années.

Ce cycle comprendra la qualification odontologique et l'initiation à la formation chirurgicale. Cette dernière consistant en deux années de tronc commun en chirurgie sera accomplie dans un service reconnu et agréé par l'Université.

Le candidat devra satisfaire en outre aux épreuves portant sur:

- la pathologie bucco-maxillo-faciale
- la chirurgie traumatologique, orthopédique, carcinologique, plastique, stomatologique
- les questions correspondantes de la radiologie et d'expertise.

L'épreuve finale comporte la présentation d'un mémoire.

Inscription:

Dès l'obtention du diplôme de Docteur en Médecine, le candidat spécialiste en stomatologie et chirurgie maxillo-faciale prend une inscription annuelle en STOM 35B et en DENT 21.

ENSEIGNEMENT POST-UNIVERSITAIRE

INTERPRÉTATION DE L'ÉLECTROCARDIOGRAMME

Ce cours est consacré à l'interprétation de l'électrocardiogramme normal et pathologique et comporte 15 heures de leçons théoriques et 30 heures d'exercices pratiques, groupées en 15 séances de 3 heures.

Il a lieu le vendredi de 16 à 19 h à l'École de Santé Publique, Woluwe-St-Lambert.

Le programme comprend: bases anatomique, physiologique et technique de l'ECG; l'ECG normal; les troubles du rythme; les troubles de la conduction intraventriculaire; les anomalies d'origine médicamenteuse, électrolytique, métabolique ou fonctionnelle; l'insuffisance coronarienne; l'ECG à l'effort; l'infarctus du myocarde.

MÉDECINE DU TRAVAIL

L'enseignement post-universitaire en médecine du travail comprend huit conférences qui ont lieu à l'École de Santé Publique à Woluwé, en général le 3e vendredi du mois, à 18 heures.